

50 ans sur la route de la convention 66



Comme vous le savez, notre attachement à la Convention collective est naturel et historique. Ce qui signifie que nous sommes comptables vis-à-vis de notre convention et de son avenir.

La CFTC est un acteur incontournable qui a toujours su prendre ses responsabilités pour faire évoluer cette convention et la défendre. Rappelons-nous notre résistance en 2008 lorsque les syndicats employeurs s'engagent dans une pseudo évolution conventionnelle pour tenter de dénoncer celle-ci sur des propositions inacceptables.

La CFTC s'inscrira dans cette continuité mais elle ne préjugera pas du contenu du futur projet des employeurs, elle jugera sur « pièces » et agira en fonction de.....

La CFTC est pour le maintien total de notre convention, elle n'appelle pas de ses vœux comme d'autres Organisations Syndicales de salariés la mise en place d'une convention collective unique de branche dans un contexte économique plus que contraint.

Bien évidemment, le bouleversement sociétal d'aujourd'hui nous imposera certainement de devoir faire évoluer le texte conventionnel.

En ce sens, même s'il y a une volonté partagée du syndicat employeur et de certaines organisations syndicales de salariés, c'est dans le respect de la confrontation des idées que germent les pistes de réflexion convenables pour de notre secteur. Vous l'aurez compris à travers notre titre « il y a encore du chemin à parcourir mais la CFTC saura rester sur la route pour accompagner les salariés, les représenter et défendre leur intérêt ».

« Il y a encore du chemin à parcourir mais la CFTC saura rester sur la route pour accompagner les salariés, les représenter et défendre leurs intérêts »

LE SAVIEZ-VOUS ?

La CFTC a été la première signataire avec le syndicat des autonomes de la convention collective du 15 Mars 1966. Notre organisation syndicale a été à l'origine de la création et de la construction de cette convention qui fête aujourd'hui ses cinquante ans. Les centrales syndicales CGT et CFDT ont adhéré à la convention en juin 1968.

50 ans d'histoire en quelques dates

1958

Premiers accords UNAR-ANEJI

1962

Echec des négociations SOP/SNASEA et FEHAP pour intégrer la CCN 51

1966

Signature de la CCN 66, SGEIH CFTC et FO
Création du Syndicat Général de l'Enfance Inadaptée CFTC

Hausse générale des salaires (certains salariés ont vu plus que doubler leur salaire)

Certains départements en refuseront l'application

1967

Création du Diplôme d'Etat Educateur Spécialisé

1968

Les Congés trimestriels réservés aux personnels éducatifs sont étendus au personnel administratif et technique

1970

Création du Diplôme d'Etat : Moniteur éducateur

1972

La cinquième semaine de congé payés : Dix ans avant son application à l'ensemble des salariés décidé par le président François MITTERRAND

1981

Annexe 10, les établissements pour adultes ont un statut particulier dans la CCN 66.
Perte des congés trimestriels pour ceux-ci.
Passage au 39H

1991

Reclassement des cadres et institution de l'indemnité de 8,21% pour les autres salariés (treizième mois)

1993

Création de la branche sanitaire sociale et médico-sociale qui se substitue à la Convention Collective pour certains accords (1999 RTT, 2001 Temps partiel, 2002 Travail de Nuit...)

1999

Passage à 35h et perte des majorations familiales

2005

Prévoyance : Sauvetage de la prévoyance

L'anniversaire de la convention collective du 15 Mars 1966, c'est aussi le vôtre !!!

www.cftc-santesociaux.fr

Fédération CFTC Santé Sociaux – 34 quai de la Loire - 75019 Paris

tel : 01 42 58 58 89 - fax : 01 42 58 58 96 - mail : fede@cftc-santesociaux.fr